

M. ROSS (Souris): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre.

M. ROEBUCK: Monsieur le Président, je soulève une question de privilège.

M. ROSS (Souris): Monsieur le Président...

M. le PRÉSIDENT: Une question de privilège est toujours régulière.

M. ROEBUCK: Je désire rappeler à l'honorable représentant de Témiscouata une chose qu'il a dite au début de son discours. Il condamnait, dans son langage à l'emporte-pièce, l'intolérance raciale et il sait, bien entendu, que je fais mienne toute dénonciation, si vigoureuse qu'elle soit, d'intolérance raciale, religieuse ou autre. L'honorable député de Témiscouata a parlé d'un homme de race juive qui remplit une fonction officielle dans la province de Québec et il a demandé: Qu'aurait-il dit si une telle situation existait dans l'Ontario?

M. ROSS (Souris): Où est la question de privilège?

M. ROEBUCK: C'est une question de privilège, je pense. A tout le moins, c'en est une de tolérance, sinon de privilège et l'honorable vis-à-vis a renoncé à son droit de continuer.

M. ROSS (Souris): M. le Président a dit que j'y étais tenu.

M. ROEBUCK: Je ne dis pas que vous l'êtes.

M. le PRÉSIDENT: Le président doit juger des faits selon qu'il les comprend. L'honorable député de Souris a repris son siège, afin de permettre à l'honorable représentant de Trinity de poursuivre.

L'hon. M. HANSON: Uniquement parce que l'honorable député de Trinity a dit qu'il soulevait une question de privilège. Nous voulons savoir en quoi elle consiste. L'honorable député de Souris n'a pas renoncé à son droit de parole pour permettre à l'honorable représentant de Trinity de commencer un discours.

M. le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que les commentaires que l'honorable député de Trinity a commencé de faire sont de la nature d'une question de privilège en tant qu'ils ont trait à un préjugé de race.

L'hon. M. HANSON: Mais il doit dire en quoi consiste la question de privilège.

M. ROEBUCK: Cela vise ma province, monsieur le président, et cela vise ma propre circonscription. Mon honorable ami a laissé entendre qu'on s'opposerait, dans ma pro-

vince, à la présence d'un officier juif dans l'armée, et je crois avoir le droit de réclamer le privilège de rétablir les faits. C'est là qu'est mon privilège.

Je tiens à dire au comité qu'il y a au moins deux officiers juifs de la province d'Ontario, que je veux nommer, parce qu'ils sont dans la vie publique; l'un est le capitaine Croll, de l'Assemblée législative provinciale, et l'autre est le lieutenant Factor, membre de cette Chambre. Je tiens à proclamer hautement que je n'ai jamais entendu dire qu'on ait soulevé des objections fondées sur ces faits dans la province d'Ontario ou dans la ville de Toronto. Je ne veux pas réclamer pour mes compatriotes de l'Ontario plus de mérite qu'ils n'en ont. J'aime peut-être à leur en accorder plutôt trop que trop peu; je préfère errer en leur accordant trop qu'en leur en accordant trop peu.

Il est vrai que nous avons diverses classes de gens dans l'Ontario. Les catholiques préfèrent sans doute les catholiques aux protestants, et les protestants préfèrent peut-être les protestants aux catholiques; d'un autre côté, protestants et catholiques s'aiment peut-être mieux les uns les autres qu'ils n'aiment les Juifs, et les Juifs s'aiment peut-être mieux qu'ils n'aiment les autres classes. C'est naturel. Je pense toutefois qu'on ne devrait pas laisser dire que, chez les officiers de l'armée, il existe une distinction entre les diverses religions et les diverses races; et je suis convaincu que, si l'on rencontre de l'intolérance chez certains individus—il peut arriver des incidents regrettables dans des groupements tels que l'armée, et j'en ai entendu parler—il n'en est pas moins vrai que la grande masse de la population de notre province réprouverait absolument toute distinction qui pourrait exister entre les membres de ces classes. Nos gens sont prêts à accorder aux Juifs comme aux chrétiens, aux protestants comme aux catholiques, le mérite qui leur revient pour leurs aptitudes et leurs services et ils sont contents de l'avancement que tous peuvent obtenir dans l'armée ou ailleurs, sans distinction de race. Je suis certain que l'honorable député de Témiscouata sera heureux de m'entendre dire cela, et j'espère qu'il sera de mon avis.

M. ROSS (Souris): J'apprécie comme il convient ce qu'a dit l'honorable député de Trinity. Nous avons entendu mon excellent ami l'honorable député de Témiscouata prononcer deux discours de quarante minutes chacun pendant une heure et demie de séance ce soir, et j'avoue qu'à certains égards il a été injuste envers ses compatriotes. Je me suis toujours abstenu de dire dans cette Chambre quoi que ce soit qui pût susciter de la mécontente parmi la population du pays.

[M. Pouliot.]